



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-90
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2024

L'an Deux mille vingt-quatre et le vingt-sept du mois de mars à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 25

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Anne-Sophie DOUSSE, Céline SIANO et Messieurs Jean-Claude AUSTRY et Arnaud MONTAGNAC qui étaient excusés et avaient donné procuration.

BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

- Vu** la délibération du Conseil Municipal prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 pour le budget principal de la commune ;
- Vu** l'avis de la commission des finances ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu** la délibération n°2022-66 en date du 2 novembre 2022 relative à l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 et notamment le Règlement budgétaire et financier ;
- Vu** la note de synthèse sur le budget primitif 2024 ci-annexée.

Monsieur Denis GALLICE, adjoint aux finances, soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2024 de la commune équilibrée comme suit :

BP2024		
En Euros	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	15 395 954,21	15 395 954,21
Section d'investissement	7 148 795,59	7 148 795,59
Toutes Sections	22 544 749,80	22 544 749,80

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 équilibré à 15 395 954,21 € en fonctionnement et à 7 148 795,59 € en investissement, chapitre par chapitre, pour ces deux sections, et par opération pour la section d'investissement.

A la majorité,

AVEC :

Section de Fonctionnement Dépenses :

18 voix POUR,

11 voix CONTRE Mesdames Michèle CHIARADIA – Déborah MICHEL – Nathalie GARCIA – Virginie JULIEN et **Messieurs** Daniel LIVON – Jean-Claude AUSTRY – Arnaud MONTAGNAC – Jean-Christophe TRAPY – Luc RETAIL – Stéphane BURGIO – Jean-François MARZA

Section de Fonctionnement Recettes :

18 voix POUR,

11 voix CONTRE Mesdames Michèle CHIARADIA – Déborah MICHEL – Nathalie GARCIA – Virginie JULIEN et **Messieurs** Daniel LIVON – Jean-Claude AUSTRY – Arnaud MONTAGNAC – Jean-Christophe TRAPY – Luc RETAIL – Stéphane BURGIO – Jean-François MARZA

Section d'Investissement Dépenses :

18 voix POUR,

11 voix CONTRE Mesdames Michèle CHIARADIA – Déborah MICHEL – Nathalie GARCIA – Virginie JULIEN et **Messieurs** Daniel LIVON – Jean-Claude AUSTRY – Arnaud MONTAGNAC – Jean-Christophe TRAPY – Luc RETAIL – Stéphane BURGIO – Jean-François MARZA

Section d'Investissement Recettes :

18 voix POUR,

11 voix CONTRE Mesdames Michèle CHIARADIA – Déborah MICHEL – Nathalie GARCIA – Virginie JULIEN et **Messieurs** Daniel LIVON – Jean-Claude AUSTRY – Arnaud MONTAGNAC – Jean-Christophe TRAPY – Luc RETAIL – Stéphane BURGIO – Jean-François MARZA

Section d'Investissement par Opérations :

18 voix POUR,

11 voix CONTRE Mesdames Michèle CHIARADIA – Déborah MICHEL – Nathalie GARCIA – Virginie JULIEN et **Messieurs** Daniel LIVON – Jean-Claude AUSTRY – Arnaud MONTAGNAC – Jean-Christophe TRAPY – Luc RETAIL – Stéphane BURGIO – Jean-François MARZA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER

